

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER
Séance du 1^{er} avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi premier avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-quatre mars, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Stéphane LOZDOWSKI, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Emilie MESSAGER, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Hervé GUEVEL, Anne FILLET, Sébastien GERARD.

Absents excusés : Yvon POULIQUEN (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Françoise RAOULT), Martine MADEC (pouvoir donné à Emilie MESSAGER), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Stéphane LOZDOWSKI), Jean-Pierre CHEVER, Youcef TERZI (pouvoir donné à Hervé GUEVEL), Bénédicte COMPOIS-BRISELET (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Sébastien KUDLYK, Gaël LANOE, Corentin DERRIEN

Conseillers : En exercice : 26 Présents : 16 Votants : 22 Quorum : 14
Hélène RUMEUR a été élue secrétaire de séance.

En préambule à cette réunion, Mme le Maire remercie les élus pour leur présence, notamment en raison du report de la réunion, initialement prévue le 25 mars. Face à cette flambée de covid, elle souhaite à toutes et tous d'y échapper.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Mme le Maire adresse ses remerciements à M. Olivier LE BRAS, Conseiller municipal délégué, qui a souhaité démissionner de cette assemblée, après 8 années de présence au Conseil Municipal. Elle le remercie pour ces 8 années de collaboration et pour son engagement au service de la commune. Elle sait qu'on pourra compter sur lui pour porter les dossiers de la collectivité, dans le cadre de son mandat de conseiller régional.

- Le procès-verbal de la séance du 24 février 2022 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE, CODE CM220401

Mme le Maire rappelle que pour la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, l'excédent de fonctionnement 2021 est de 485 582,24 € et le déficit d'investissement 2021 est de 27 474,49 €, représentant un excédent global de 458 107,75 €.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'affectation des résultats de l'année 2021 au Budget Primitif de l'année 2022 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous soit 315 582,24 € à l'article 1068 en recettes d'investissement, 170 000 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement et 27 474,49 € à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Affectation des résultats 2021	Investissement	Fonctionnement
Affectation du résultat au 1068	315 582,24 €	
Report du résultat d'investissement au 001	-27 474,49 €	
Report du résultat de fonctionnement au 002		170 000 €

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU LOTISSEMENT DE GORRE LOC, CODE CM220402

Mme le Maire rappelle que pour le budget annexe du lotissement de Gorre Loc l'excédent de fonctionnement 2021 est de 40 795,64 € et le déficit d'investissement 2021 est de 25 987,93 €, représentant un excédent global de 14 807,71 €.

Elle indique que ce budget annexe s'éteindra en 2023, par le biais d'une subvention d'équilibre du budget général vers le budget du lotissement, à l'issue des travaux de viabilisation finale.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de l'année 2021 au Budget Primitif de l'année 2022 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous soit 40 795,64 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement et 25 987,93 € à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Affectation des résultats 2021	Investissement	Fonctionnement
Report du résultat d'investissement au 001	- 25 987,93	
Report du résultat de fonctionnement au 002		40 795,64

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU COMMERCE DE PROXIMITE, CODE CM220403

Mme le Maire rappelle que pour le budget annexe du commerce de proximité, l'excédent de fonctionnement 2021 est de 2 403,88 € et l'excédent d'investissement 2021 est de 2 051,79 €, représentant un excédent global de 4 455,67 €.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'affectation des résultats de l'année 2021 au Budget Primitif de l'année 2022 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous soit 1 403,88 € à l'article 1068 en recettes d'investissement, 1 000 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement et 2 051,79 € à l'article 001 en recettes d'investissement.

Affectation des résultats 2021	Investissement	Fonctionnement
Affectation du résultat au 1068	1 403,88 €	
Report du résultat d'investissement au 001	2 051,79 €	
Report du résultat de fonctionnement au 002		1 000 €

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE 2022, CODE CM 220404

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal de la commune nouvelle a délibéré en 2017, afin d'appliquer une unification de la fiscalité sur le territoire et notamment une application des taux moyens pondérés calculés par les services de l'Etat et a décidé en 2018, 2019 et 2020 un maintien de ces taux. En 2021, le taux de la Taxe Foncière Bâtie a été revalorisé d'un point et demi, simultanément avec la disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les taux actuels sont donc de :

- Le taux de la taxe sur le foncier bâti est de 39,42 %
- Le taux de la taxe sur le foncier non bâti est de 34,06 %.

Considérant l'ensemble des services proposés à la population par la commune et notamment une offre de services qui sera élargie en 2022 grâce à la Maison France Services et à l'Agence Postale Communale, et afin de prévoir de nouveaux investissements tels que le projet de médiathèque, les travaux à l'église paroissiale, la commission des finances propose une augmentation des taux de 1 %.

Mme le Maire précise, par ailleurs, que les bases augmenteront de 3,4 % suite à une décision nationale. Elle souligne le taux d'inflation annoncé à 4 % et fait remarquer les nombreuses incertitudes sur l'avenir : énergie, denrées alimentaires, carburants...

De plus, cette augmentation modérée évite un décrochage dans l'évolution des taux, au cours d'un mandat, ajoute-t-elle.

Mme Françoise RAOULT qualifie cette augmentation de raisonnable.

M. Stéphane LOZDOWSKI indique que certaines communes ont choisi d'augmenter les taux de 4, voire 5 %. D'autres collectivités n'ont pas augmenté depuis plusieurs années et sont contraintes de procéder à des augmentations conséquentes afin de faire face à leurs charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **Le taux de la taxe sur le foncier bâti est de 39,81 %**
- **Le taux de la taxe sur le foncier non bâti est de 34,40 %.**

Mme Gaëlle ZANEGUY indique que le conseil départemental n'a plus d'autonomie fiscale, suite au transfert du foncier bâti vers les communes, et n'a donc plus de taux à voter.

Arrivée en cours de séance de Mme Martine RECEVEUR.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL, Code CM 210303

Chaque membre du Conseil Municipal ayant reçu un projet de budget, Mme le Maire expose les éléments du projet de budget primitif 2022 de la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, précisant qu'il est établi et voté par chapitre. Cette présentation est complétée par un diaporama faisant apparaître les pourcentages des différents chapitres.

Budget de fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 3 081 575 €

Budget d'investissement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 3 475 345 €

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 : 747 900
Chapitre 012 : 1 172 980
Chapitre 014 : 13 500
Chapitre 022 : 13 000
Chapitre 65 : 812 285
Chapitre 66 : 21 350
Chapitre 67 : 560
Chapitre 023 : 300 000

Recettes

Chapitre 002 : 170 000
Chapitre 013 : 67 400
Chapitre 70 : 241 925
Chapitre 73 : 1 664 917
Chapitre 74 : 885 564
Chapitre 75 : 51 000
Chapitre 76 : 9
Chapitre 77 : 760

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 001 : 27 474,49
Chapitre 041 : 960 000
Chapitre 16 : 193 302,51
Chapitre 20 : 4 175
Chapitre 204 : 158 830
Chapitre 21 : 166 980
Chapitre 23 : 1 846 943
Chapitre 26 : 100 000
Chapitre 020 : 7 450
Chapitre 45 : 10 190

Recettes

Chapitre 021 : 300 000
Chapitre 10 : 488 049 (dont art 1068 : 315 582,24)
Chapitre 13 : 527 296
Chapitre 16 : 1 200 000
Chapitre 041 : 960 000

Mme le Maire souligne que ce budget, validé par la commission des finances, est un budget qui fera probablement l'objet de décisions modificatives budgétaires au cours de l'année, en raison d'inconnues notamment sur les fluides, les denrées alimentaires, le carburant...

Sur le chapitre 011, les principales modifications concernent les prestations liées à l'ABC (Atlas de la Biodiversité Communale), la prestation du CDG relative à l'équipe administrative, un crédit affecté à un budget participatif.

Le chapitre 012 verra également des modifications dans l'année, du fait notamment de la mutation de M. Ronan GOURMELON, responsable des services techniques, près de son domicile. Le chapitre tient compte du poste affecté entre la mairie et la future Maison France Services ainsi que l'arrivée au 1^{er} juin de la nouvelle responsable de la médiathèque.

Le chapitre 065 est principalement impacté par l'arrivée tardive de factures d'EPAL, dans le cadre de la DSP du centre de Ti Glas, qui oblige la commune à provisionner 15 mois de facturation.

La subvention envisagée pour le CCAS est réduite, en raison de dons conséquents de 4 000 € auxquels il conviendra d'ajouter les produits de ventes de bois. Mme le Maire signale cependant que si en cours d'année, le CCAS a plus de besoins, la commune abondera par le biais d'une subvention plus conséquente.

Mme le Maire a souhaité maintenir le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à 300 000 €, afin de poursuivre l'effort de la maîtrise de la section de fonctionnement pour financer les investissements futurs.

Mme le Maire met en exergue l'importance de la fiscalité (54 %) dans les recettes de fonctionnement et indique que ces taxes permettent à la commune de proposer des services (restaurant scolaire, CLSH, crèche...) mais aussi de dégager de l'autofinancement qui finance les investissements. En comparaison avec d'autres communes de strate de population identique, Mme le Maire note l'importance des services rendus à la population. En effet, ces services apportent de l'attractivité à la commune, permettant un maintien de la population et un dynamisme du territoire. Elle souligne que les communes disposent d'une autonomie fiscale par les taxes sur le foncier bâti et non bâti.

Dans l'attente d'informations relatives au FPIC, une recette de 50 % de celle de 2021 a été inscrite au budget, produit assuré, précise Mme le Maire. Au cours de l'exercice, Morlaix Co saura si elle est bénéficiaire du FPIC, en fonction de critères de richesse du territoire.

Les principaux investissements de ce budget sont : achèvement des opérations liées au cabinet dentaire (aménagement deuxième cabinet et toiture), travaux et équipement Maison France Services et Agence postale communale, achat de module pour l'aire de jeux, matériel pour les services techniques et le pôle enfance, maîtrise d'œuvre et travaux de toiture de l'église, travaux sur toiture MFS, travaux de voirie, travaux d'enfouissement de réseaux ou liés à l'éclairage public, provision dans le cadre du contrat de maîtrise d'ouvrage pour la médiathèque tiers-lieu, participation annuelle à la ZAC de Penn Ar Park.

Le financement de ces investissements se fait principalement grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui permet à la commune de dégager de l'autofinancement, aux subventions obtenues auprès des partenaires financeurs de la collectivité : Etat, Région, Département, Morlaix Communauté représentant un montant de 527 296 €.

Par ailleurs, dans le cadre du contexte géopolitique difficile entraînant une inflation sur le plan national mais aussi une hausse des taux d'intérêt, la commission des finances a réfléchi à la contractualisation d'un emprunt d'un montant de 1 200 000 € destiné à financer la médiathèque, les travaux de l'église et le solde de la participation à la ZAC d'un montant de 460 000 € devant intervenir en 2024.

Cette orientation permettrait de bloquer un taux dès avril 2022, car une hausse des taux semble se dessiner. Cependant, un différé d'amortissement serait inclus dans le contrat, laissant la possibilité à la commune de débloquer la totalité des fonds, jusqu'au 30 juin 2024.

Mme le Maire souligne également que l'annuité de la dette diminuera en 2023, d'un montant de 115 000 €/an. Aussi, en dépit de la réalisation de l'emprunt de 1 200 000 €, une différence de 40 000 €/an ressortirait à l'avantage de la commune.

Afin d'élaborer cette orientation, de nombreux contacts ont été établis notamment auprès de la DGFIP qui a mentionné la chance qu'à la collectivité de voir, dès cette année, une forte baisse de son annuité d'emprunt.

Mme Gaëlle ZANEGUY souligne cette opportunité en termes de taux, qui va permettre aux équipes qui vont suivre d'avoir des projets. Elle précise que cette orientation et cette présentation budgétaire sont réfléchies.

Pour conclure cette présentation, Mme le Maire précise que ce budget 2022 est le reflet du travail d'une équipe dynamique qui a plein de projets mais aussi d'une commune qui a cette capacité d'investissements, ce n'est pas le cas de toutes les collectivités.

Il n'en demeure pas moins qu'il sera nécessaire de rester rigoureux dans la gestion budgétaire, martèle-t-elle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 du budget principal de la commune.

Suite à ce vote, Mme le Maire remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE GORRE LOC, Code CM220406

Mme le Maire expose les éléments du projet de budget primitif 2022 du budget annexe du lotissement de Gorre Loc, précisant qu'il est établi et voté par chapitre.

Le budget du lotissement est bâti sur une notion de stocks, qui fluctuent selon les dépenses (travaux) et les recettes (vente de lots et aides de Morlaix Communauté). Cette opération arrivera à son terme en 2023, et fera l'objet d'une subvention du budget général vers le budget du lotissement. En effet, afin de rendre attractive la vente des lots, le prix est défini à une valeur inférieure au coût réel de revient.

Ce lotissement comprendra 8 logements dont 2 locatifs et 6 logements en accession à la propriété. Ce lotissement a permis le maintien de l'école et apporte des clients au commerce, conclut Mme le Maire.

Budget de fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 69 477,93 €

Budget d'investissement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 54 665,22 €

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 : 43 485
Chapitre 042 : 25 987,93
Chapitre 65 : 5

Recettes

Chapitre 002 : 40 795,64
Chapitre 042 : 28 677,29
Chapitre 75 : 5

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 001 : 25 987,93
Chapitre 040 : 28 677,29

Recettes

Chapitre 040 : 25 987,93
Chapitre 16 : 28 677,29

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 du budget annexe du lotissement de Gorre Loc.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DU COMMERCE DE PROXIMITE, Code CM220407

Mme le Maire expose les éléments du projet de budget primitif 2022 du budget annexe du commerce de proximité, sur la commune déléguée de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, précisant qu'il est établi et voté par chapitre. Mme le Maire souligne que ce budget s'équilibre seul entre les loyers perçus et le remboursement de l'annuité d'emprunt.

Cette opération a été subventionnée à hauteur de 70 %, et apporte un vrai service à la population, tout en ayant créé de la vie au centre de la commune déléguée de Loc-Eguiner.

Budget de fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 6 000 €
Budget d'investissement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 8 255,67 €

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Chapitre 011 : 700	Chapitre 002 : 1 000
Chapitre 022 : 50	Chapitre 75 : 5 000
Chapitre 023 : 4 800	
Chapitre 66 : 450	

Section d'investissement

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Chapitre 16 : 4 800	Chapitre 001 : 2 051,79
Chapitre 23 : 3 455,67	Chapitre 021 : 4 800
	Chapitre 10 : 1 403,88

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 du budget annexe du commerce de proximité.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR LES SUBVENTIONS VERSEES A L'OGEC DE L'ECOLE DU SACRE CŒUR ET DE SAINTE JEANNE D'ARC, CODE CM220408

Mme le Maire indique que dans l'attente d'éléments permettant de finaliser les montants des participations accordées aux écoles privées du Sacré Cœur et de Sainte Jeanne d'Arc, elle propose le versement d'une avance au titre de cette participation annuelle accordée aux OGEC des écoles.

Ces avances seraient ainsi établies :

- 45 000 € pour l'OGEC de l'école du Sacré Cœur
- 15 000 € pour l'OGEC de l'école Sainte Jeanne d'Arc.

Mme Viviane LE BIHAN précise qu'à ce jour, il n'a pas été possible de caler la rencontre annuelle permettant d'échanger sur ces participations, les représentants des écoles ne disposant pas non plus de l'ensemble des données.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition de versement d'une avance selon les montants indiqués.

Ces avances viendront ensuite en déduction des participations votées par le Conseil Municipal. Les années passées, le versement de ces participations se faisait en deux fois également.
Les crédits figurent au c/6558.

OBJET : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS FUTURS : MEDIATHEQUE-TIER LIEU, TRAVAUX A L'EGLISE, PARTICIPATION FINALE A LA ZAC DE PENN AR PARK, CODE CM220409

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la réflexion menée par la commission des finances pour souscrire un emprunt destiné à financer des investissements futurs, emprunt évalué à 1 200 000 €. L'instabilité géopolitique et par conséquent économique et financière (conflit Russo-Ukrainien précédé de la crise sanitaire liée au covid), ont devancé cette réflexion du financement des projets de la commune jusqu'à la fin du mandat. Ces projets sont ainsi établis : médiathèque-tiers lieu, travaux à l'église et participation finale à la ZAC de Penn Ar Park.

Deux établissements bancaires ont été sollicités : le Crédit Agricole du Finistère et le Crédit Mutuel de Bretagne. Suite à des négociations, les conditions les plus intéressantes ont été présentées par le Crédit

Mutuel. Par ailleurs, Mme le Maire préconise la contractualisation de cet emprunt, avec un différé d'amortissement de 24 mois. En effet, le solde de la participation à la ZAC sera versé en 2024.

Après étude et avis favorable de la commission des finances, Mme le Maire propose de solliciter le Crédit Mutuel de Bretagne, Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros	1 200 000 Euros
Objet	Financement d'investissement futurs (médiathèque/tiers-lieu, travaux à l'église, participation finale à la ZAC de Penn Ar Park)
Durée	20 ans
Taux fixe (% l'an)	1,29 %
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'amortissement/Echéances	Echéances constantes – Différé d'amortissement de 24 mois
Montant des échéances	18 703,22 €/trimestre (à l'issue du déblocage total)
Frais de dossier	1 000.00 Euros
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *

*Selon les modalités contractuelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1. Accepte l'offre de prêt « CITE GESTION FIXE » faite par le CMB selon les conditions définies ci-dessus**
- 2. Autorise Mme le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) –
PROJET DE CONSTRUCTION DE MEDIATHEQUE TIERS -LIEU, CODE CM220410-A**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan de relance suite à l'impact de l'épidémie du Covid-19, le Gouvernement a décidé d'abonder la DSIL en faveur de l'investissement local afin d'accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires et notamment les projets inscrits dans les CRTE (Contrats de Relance et de Transition Ecologique).

La loi fixe six familles d'opérations éligibles à un financement au titre de grandes priorités thématiques d'investissement. Notamment, sont inscrites : la transition énergétique et la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. En outre, le projet de Médiathèque tiers-lieu est inscrit dans le CRTE.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 860 000 € HT.

Mme le Maire propose donc de solliciter une subvention au titre de la DSIL auprès des services de l'Etat et d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessous, celui-ci peut toutefois être révisé selon les attributions de subventions :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	Taux	€ HT
Construction d'une Médiathèque Tiers-Lieu	860 000 €	DSIL	50%	430 000 €
		Autofinancement	50%	430 000 €
HT	860 000 €	HT	100 %	860 000 €

D'autres subventions seront sollicitées auprès de la DRAC, de la Région, du CD 29, de l'ADEME...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le projet ainsi présenté, approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Mme le Maire à solliciter la subvention auprès des services de l'Etat suivant le plan de financement ci-dessus.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) – PROJET DE CHAUFFERIE BOIS MAIRIE ET MAISON FRANCE SERVICES, CODE CM220410-B

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan de relance suite à l'impact de l'épidémie du Covid-19, le Gouvernement a décidé d'abonder la DSIL en faveur de l'investissement local afin d'accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires et notamment les projets inscrits dans les CRTE (Contrats de Relance et de Transition Ecologique).

La loi fixe six familles d'opérations éligibles à un financement au titre de grandes priorités thématiques d'investissement. Notamment, est inscrite : la rénovation thermique, la transition écologique et le développement des énergies renouvelables.

Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER, adjointe en charge du dossier, précise que suite à une étude de faisabilité, le changement de la chaudière gaz des bâtiments abritant la mairie et la future Maison France Services est envisagé par une chaufferie bois, répondant ainsi aux critères de rénovation thermique et transition écologique. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 109 250 € HT. Cette chaudière sert à chauffer des espaces d'environ 800 m2 mais le réseau servant à chauffer la mairie, la MFS et le logement situé à l'étage de la MFS pourra être traité de façon indépendante. Un espace de stockage de granulés pourra être installé derrière la mairie et le distributeur de billets du CA.

Ce type d'énergie répond également à l'engagement pris dans le cadre de la loi climatique, de se doter de 30 % d'énergie renouvelable d'ici 2030, ajoute Mme ENGEL-GAUTIER. D'autre part, l'augmentation forte du coût du gaz permettra un retour plus rapide sur investissement.

A ces travaux liés au remplacement de la chaudière, s'ajouteront les travaux d'isolation sur la toiture de la future MFS, déjà subventionnés dans le cadre d'une DSIL.

Mme ENGEL-GAUTIER conclut que la mise en œuvre du planning n'est pas encore arrêtée mais un délai, notamment administratif, sera nécessaire avant le lancement des travaux.

Mme le Maire propose donc de solliciter une subvention au titre de la DSIL auprès des services de l'Etat et d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessous, celui-ci peut toutefois être révisé selon les attributions de subventions :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	Taux	€ HT
Chaufferie bois bâtiments Mairie et Maison France Services	109 250 €	DSIL	80%	87 400 €
		Autofinancement	20%	21 850 €
HT	109 250 €	HT	100 %	109 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le projet ainsi présenté, approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Mme le Maire à solliciter la subvention auprès des services de l'Etat suivant le plan de financement ci-dessus.

11 – QUESTIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente d'un bien situé 6, place de la mairie
- Vente d'un bien situé 5, rue Courte
- Vente d'un bien situé 8, route de Plounéour-Ménez

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas. Mme le Maire souligne la dynamique persistante du marché de l'immobilier.

INFORMATIONS DIVERSES

- Elections présidentielles des 10 et 24 avril : les tableaux de permanences des assesseurs ainsi que la composition des bureaux de vote ont été transmis aux élus. Pour toute modification, prévenir B. BERTHOU, DGS pour le 4 avril.
- Informations relatives à la solidarité pour l'Ukraine : une famille ukrainienne a été accueillie et est logée sur les communes de Plounéour-Ménez et Saint-Thégonnec Loc-Eguiner. L'option de réunir la famille sur un même site est envisagée. En effet, les membres de la famille ont besoin de se retrouver, nécessitant de nombreux allers-retours entre les deux communes par le CCAS ou les bénévoles, la famille n'étant pas véhiculée. Les enfants sont également scolarisés. Au sein de Morlaix Communauté, la création d'un fonds de soutien a été actée, sur la base d'1 €/habitant, soit environ 68 000 €. Les communes qui le souhaitent pourront abonder ce fonds, représentant environ 3 200 € pour la commune de STLE. Cette question sera étudiée ultérieurement par l'assemblée, précise Mme le Maire, dans l'attente de précisions pour affecter l'usage de ce fonds et des actions menées.
- Des invitations pour le salon terroir et gastronomie sont à la disposition des élus qui le souhaitent.
- Portes ouvertes dans les écoles ce week-end.
- Activités des commerces relançant l'attractivité du centre bourg :
 - Réouverture du bar du Loup par un nouveau tenancier
 - Ouverture d'un magasin de souvenirs à compter du 4 avril « La Petite Bretonne » près de l'enclos, magasin ouvert toute l'année.
- Remise des cadeaux de naissance aux bébés nés de juin à décembre 2021, ce samedi 2 avril.

12- RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission action sociale, CCAS et logement

- Arrivée le 9 mars d'une famille ukrainienne composée de 9 personnes : 6 sont hébergées sur la commune, dans le logement de l'école FM Luzel et 3 sur la commune de Plounéour-Ménez. Le CCAS a accueilli la famille et leur apporte une aide logistique, administrative et permet des rencontres de la famille le samedi, par le biais du minibus de la commune. Trois des enfants sont scolarisés à l'école FM Luzel. Des cours de français seront proposés à partir de début avril.
- Accueil des réfugiés ukrainiens : une liste de logements proposés par des particuliers a été adressée à la préfecture, selon des normes et critères établis.
- Mission solidarité Ukraine : collecte de vêtements et dons.
- Logement au-dessus de la future Maison France Services : travaux prévus pour le rénover afin de permettre à la famille ukrainienne d'y être logée. Un chantier participatif et un appel aux bénévoles seront mis en œuvre.

Mme le Maire remercie chaleureusement les membres du CCAS et les bénévoles qui se sont mobilisés pour toutes ces actions de solidarité envers le peuple ukrainien.

- Report de la journée intergénérationnelle du 13 avril
- Attribution des logements Finistère Habitat au sein de la ZAC de Penn Ar Park en cours avec une remise des clés prévue le 2 mai.

Commission développement durable, environnement, patrimoine naturel et TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée)

- ABC : réunion avec les partenaires techniques afin de planifier, identifier les différentes animations. Lancement officiel de l'ABC programmé autour d'un événement fin avril-début mai.
- Projet de tutorat des étudiants du lycée de Suscinio de Morlaix sur un inventaire des chouettes
- Recrutement en cours du service civique
- Rencontre de l'association Au Fil du Queffleuth avec Morlaix Co.
- TZCLD : Suite à une rencontre le 16 mars dernier avec le Président du CD 29, le département a réaffirmé son soutien au projet car il cofinance l'orientation du coût de l'emploi par le RSA.
- Dossier de candidature TZCLD déposé la semaine dernière sur la plate-forme nationale. Un délai d'instruction de trois mois est maintenant nécessaire avec l'espoir de la création d'un EBE en septembre.
- L'Association Droit à l'Emploi est aussi à la recherche d'un service civique.

Commission enfance, jeunesse, affaires scolaires

- Lundi 4 avril : étude du budget de la caisse des écoles
- DSP du centre de l'enfance de Ti Glas : le dossier suit son cours.
- Conseil local des jeunes : lancement de l'appel à candidatures en cours, auprès des enfants qui résident sur la commune
- Beaucoup de malades dans les écoles (covid, virus...)

Commission bâtiments communaux, patrimoine bâti

- Prochaine réunion le 5 avril

Commission tourisme, village étape, artisanat et commerce

- Réflexion sur le concours des jardins fleuris
- Circuit urbain dénommé « Ribin Ar Bleiz » : circuit intramuros autour du bourg et dans le bourg
- Visite de préparation du renouvellement du label villages étapes du 15 mars, très bien passée, avec une belle météo
- Réunion de zone villages étapes avec travail en réseau afin de toucher d'autres publics, notamment les camping caristes
- 5 mai à Dol de Bretagne : lancement du réseau breton des villages étapes avec la fédération bretonne des villages étapes
- Sortie le 6 avril du guide du routard des villages étapes.

Commission culture et communication

- Déroulement de différents ateliers dans le cadre de la semaine de la petite enfance. Spectacle du 1^{er} avril reporté en mai/juin, en raison de la crise sanitaire
- Lancement d'un concours photo amateur du 1er avril au 3 juin, sur le thème « L'éveil du printemps » en breton « Dihun an nevezamzer »
- Exposition actuellement d'un photographe amateur, dans la salle Kanevedenn
- Projet d'une compagnie rennaise d'un circuit de randonnée « Solveig Noz » sur 7 à 8 communes avec une distance de 10 à 15 kilomètres entre chaque commune, associé à une veillée et un atelier d'écriture avec les habitants de la commune, prévu le 16 avril à la médiathèque de Pleyber-Christ.

Commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire

- M. Stéphane LOZDOWSKI remercie M. Olivier LE BRAS pour le travail qu'il a accompli au sein de la commission. Ils ont partagé des valeurs ensemble, indique-t-il.
- Réunion avec les familles au restaurant scolaire en présence de Convivio et de leur diététicienne : échanges intéressants
 - Programmation à l'étude des portes ouvertes au restaurant scolaire avec la découverte du restaurant scolaire de A à Z.

Commission extra-municipale Vie Citoyenne

- Réunion de la commission à deux reprises
- Début de préparation d'un budget participatif et réflexion autour des appels à projets : cahier des charges, modalités des choix et votes de projets retenus

Intervention diverse : Mme Hélène RUMEUR indique que tout se passe bien à l'école pour les enfants de la famille ukrainienne, quelques points seront à revoir, comme à l'arrivée d'autres enfants dans une nouvelle école. Elle remercie les enseignants de leur accompagnement conséquent pour les enfants. A ce jour, 10 bénévoles sont portés volontaires pour des cours de français.

Clôture de la séance à 20 h 35.

Affiché le 8 avril 2022

Prénom	Nom	Signature
Solange	CREIGNOU	
Stéphane	LOZDOWSKI	
Gaëlle	ZANEGUY	
Josselin	BOIREAU	
Emilie	MESSAGER	
Yvon	POULIQUEN	
Martine	RECEVEUR	
Patrick	LE MERRER	
Carolyn	ENGEL-GAUTIER	
Françoise	RAOULT	
Viviane	LE BIHAN	
Hélène	RUMEUR	
Jocelyne	JEZEQUEL-PROUFF	
Martine	MADEC	
Claude	CRAS	
Sylvie	SOVRANO-CHELLOUG	
Françoise	GALLOU	
Hervé	GUEVEL	
Jean-Pierre	CHEVER	
Anne	FILLET	
Sébastien	GERARD	
Youcef	TERZI	
Bénédicte	COMPOIS-BRISELET	
Sébastien	KUDLYK	
Gaël	LANOE	
Corentin	DERRIEN	